

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

ACE Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5 avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue Galilée
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables IFRS tels qu'adoptés dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur :

- La note 8.5 relative notamment au suivi de l'assignation d'EPC SA et sa filiale Demokrite par le liquidateur judiciaire Stips Ti.
- La note 3.1.5 qui expose le changement de méthode relatif à la comptabilisation de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence en résultat opérationnel.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.3.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3.2 et 6.1 donnent une information appropriée.
- Les notes 3.3.23 et 6.13 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes 3.3.10, 3.3.11 et 6.14 aux comptes consolidés. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la Direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 31 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ACE Audit

Thierry Charron

François Shoukry